

PAR COURRIEL

Québec, le 29 octobre 2020

[REDACTED]

**Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : 122124**

[REDACTED]

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès aux documents reçue le 1er octobre 2020. Rappelons qu'en vertu des précisions que vous nous avez transmises le 9 octobre 2020, votre demande d'accès vise à obtenir copie des documents suivants :

*« Le dossier complet soumis par la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, au soutien de sa demande de subvention déposée en 2019 au Ministère du Tourisme du Québec, dans le cadre du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)*

*Incluant : lettre de présentation du projet et demande d'aide financière;*

- o Le Formulaire de demande de subvention;*
- o Toutes les annexes : montages financiers, liste des partenaires, cartes géographiques, description du projet, échéanciers, etc;*
- o Toutes les autres pièces documentaires accompagnant la demande de subvention déposée par Grenville-sur-la-Rouge »*

La nature de votre demande nécessitait que nous formulions une requête auprès du tiers concerné, et ce, conformément aux dispositions des articles 25 et 49 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Le 20 octobre dernier, nous avons reçu les observations du tiers nous informant de son refus de la transmission des renseignements demandés exception faite d'une correspondance au ministère de la Culture et des Communications ainsi que d'un projet de résolution du conseil de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge tous deux joints à la présente lettre. Selon ces observations, le tiers précise que les renseignements demandés ne peuvent être divulgués en vertu des articles suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) :

- Article 23 : les renseignements présents aux documents ciblés sont de nature confidentielle et le tiers les traite de cette façon;
- Article 24 : la divulgation de ces renseignements risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte au tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité du tiers.

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED] nos salutations les meilleures.

La responsable de l'accès aux documents,



Geneviève Morneau

GM/fd

p.j. Lettre au ministère de la Culture et des Communications  
Projet de résolution du conseil de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge  
Avis de recours



**Grenville·sur·la·Rouge**

DE CŒUR ET DE NATURE

Le 8 juillet 2019

Ministère de la Culture et des Communications  
Service de l'intégration des arts à l'architecture  
225, Grande Allée Est, 3<sup>e</sup> étage, bloc C  
Québec (Québec) G1R 5G5

Objet: Confirmation du ministère de la Culture et des Communications (MCC) au regard de l'application ou non du projet à la Politique d'intégration des arts à l'architecture

Madame, Monsieur,

La présente vise à vous demander de confirmer :

- 1) Qu'en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture le projet s'inscrivant comme parc régional voire de proximité est sujet à une participation volontaire à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.
- 2) Qu'à titre de participant volontaire, la municipalité, comme promoteur du projet dont vous trouverez ci-joint une copie de la demande, est libre de participer ou non au programme.
- 3) Que si la municipalité est soucieuse de faire la promotion des arts, elle peut, de son propre chef, s'engager à investir un montant de \$30 000 dans la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art s'inscrivant dans l'esprit des lieux.

Merci de confirmer notre interprétation.

Cordialement,

**M. Marc Beaulieu**  
Directeur général  
88, rue des Érables  
Grenville-sur-la-Rouge Qc J0V 1B0

p.j.



**Grenville•sur•la•Rouge**

DE CŒUR ET DE NATURE

**COPIE DE RÉOLUTION**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge tenue ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2019, à 19h00 à laquelle sont présent les conseillers suivants :

*At an ordinary council meeting of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge held on July 9, 2019 at 7h00 pm where the following councillors are presents:*

Manon Jutras,  
Marc André Le Gris,

Ron Moran,  
Serge Bourbonnais

Denis Fillion  
Natalia Czarnecka

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Tom Arnold. Le directeur général M. Marc Beaulieu est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

*Establishing a quorum and sitting under the chairmanship of the Mayor, Mr. Tom Arnold. Director General Mr. Marc Beaulieu is also present and acts as the meeting secretary.*

**2019-XX-XXX Résolution – Demande de subvention au Programme de soutien aux stratégies de développement touristique**

**2019-XX-XXX Resolution - Application for a grant to the Tourism Development Strategies Support Program**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge demande au directeur général, M. Marc Beaulieu, de déposer une demande de subvention au Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT) auprès du Ministère du Tourisme;

WHEREAS *the Council of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge asks the Director General, Mr. Marc Beaulieu, to submit an application for a grant to the Tourism Development Strategies Support Program (PSSDT) at the Ministry of Tourism;*

ATTENDU QUE le conseil municipal s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT) du Ministère du Tourisme:

- consolider l'offre d'activités en eaux vives, en facilitant l'accès stratégique à la Rivière Rouge;
- rehausser de l'offre de service en camping par l'ajout, sur deux ans, de 100 places avec services, et de sites de prêts à camper;
- mettre en valeur des terrains appartenant présentement à Hydro-Québec qui sont constitués de forêts matures de grande qualité.

WHEREAS *the municipal council undertakes to carry out the following activities within the framework of the proposed project submitted to the Tourism Development Strategies Support Program (PSSDT) of the Ministry of Tourism:*

- *consolidate the supply of white water activities, by facilitating strategic access to the Red River;*



**Grenville·sur·la·Rouge**

DE CŒUR ET DE NATURE

- *increase the offer of camping service by adding two 100-year-old service spaces and camping-ready sites over two years;*
- *develop lands currently owned by Hydro-Québec that consist of high-quality mature forests.*

ATTENDU QUE

la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dispose déjà d'un fond de 750 000\$ pour la réalisation de ce projet et qu'elle est disposée à présenter à la population un règlement d'emprunt au montant de 593 630,00\$ visant à compléter sa contribution au projet;

WHEREAS

*the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge already has a fund of \$750,000 for the realization of this project and that it is willing to present to the population a loan by-law amounting to \$593,630,00 to complete his contribution to the project;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par \_\_\_\_\_ et RÉSOLU :

- que la municipalité autorise le comité d'orientation composé des conseillers Manon Jutras, Denis Fillion et Serge Bourbonnais, de même que le directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, monsieur Marc Beaulieu à déposer une demande de subvention au montant de 2 014 990,00\$ pour la consolidation de l'offre d'activités en eaux vives en facilitant l'accès stratégique à la rivière Rouge, le rehaussement de l'offre de service en camping par l'ajout, sur deux ans, de 100 places avec services, et de sites de prêts à camper, ainsi que la mise en valeur des terrains appartenant présentement à Hydro-Québec, qui sont constitués de forêts matures de grande qualité;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, monsieur Marc Beaulieu, à signer une convention d'aide financière avec le Ministère du Tourisme concernant l'octroi d'une subvention pour ce projet et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente;
- de contribuer au projet déposé au Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT) par une mise de fonds minimale de 20 % du coût de projet, selon le montage financier présenté, et compléter le financement du projet le cas échéant;
- d'assumer, à l'achèvement des travaux, l'entière responsabilité des coûts d'exploitation et de fonctionnement des infrastructures, des équipements et des bâtiments mis en place et financés dans le cadre du projet déposé au PSSDT, et ce, pendant une période d'au moins 5 ans.

THEREFORE it is proposed by \_\_\_\_\_ and RESOLVED:



**Grenville·sur·la·Rouge**

DE CŒUR ET DE NATURE

- *that the municipality authorize the steering committee made up of Councillors Manon Jutras, Denis Fillion, as well as the Director General and Secretary Treasurer of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, Mr. Marc Beaulieu, to submit a grant application in the amount of \$2 014 990,00 for the consolidation of the offer of white water activities by facilitating strategic access to the Red River, enhancing the offer of camping service by adding, over two years, 100 service spaces, and camping sites, as well as the development of the lands currently owned by Hydro-Québec, which consist of high-quality mature forests;*
- *to authorize the Director General and Secretary Treasurer of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, Mr. Marc Beaulieu, to sign a financial assistance agreement with the Ministry of Tourism concerning the granting of a grant for this project and to respect all the conditions of the Ministry attached to this agreement;*
- *to contribute to the project submitted to the Tourism Development Strategies Support Program (PSSDT) with a minimum investment of 20% of the project cost, according to the financial package presented, and complete the financing of the project if necessary;*
- *to assume, upon completion of the works, full responsibility for the operating and operating costs of the infrastructure, equipment and buildings set up and financed under the project submitted to the PSSDT, during a period of at least 5 years.*

Adopté à l'unanimité  
*Carried unanimously*

Copie conforme aux livres des procès-verbaux  
ce 9e jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-neuf.

---

Marc Beaulieu  
Directeur général et secrétaire-trésorier

(sujet à ratification lors de la prochaine assemblée)

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

### RÉVISION

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### QUÉBEC

Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741  
Télec : (418) 529-3102

#### MONTRÉAL

Bureau 18.200  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196  
Télec : (514) 844-6170

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).